



Problème stationnement dans mon impasse

Par **thoun**, le **28/10/2015** à **13:46**

Bonjour,

J'habite une impasse publique et de plus en plus de personnes non riverains viennent se garer (un propriétaire dans une autre rue qui loue des logements leur dit d'aller se garer dans notre impasse car elle est publique alors que 250 m plus loin il y a une cinquantaine de places inoccupées dans une rue voisine.

Nous avons fait une pétition pour avoir un panneau stationnement réservé aux riverains mais la mairie nous dit qu'elle ne peut rien faire.

Quel moyen y a t'il pour avoir gain de cause car celà est très agaçant et le climat devient malsain.

En fait je suis obligé de ma garer dans cette rue ou il n'y a jamais personne.

Merci d'avance

Cordialement.

Par **moisse**, le **28/10/2015** à **16:29**

Bonsoir,

La voie est publique. Elle appartient à tout le monde et pas aux riverains.

Si vous voulez en garder un morceau pour vous seuls, vous devez demander à la commune une A.O.T ou autorisation temporaire d'occupation du domaine public.

Un peu comme les cafés et leur terrasse sur les trottoirs.

Vous paierez une redevance et pourrez alors privatiser un emplacement.

La commune n'a pas l'obligation d'accéder à votre demande.